



Le 13 février 2004

Madame Monique Gélinas
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'implantation d'une usine de traitement de la brasque usée à
Saguenay**

Madame,

La présente constitue notre réponse aux questions que la commission chargée de
l'examen de ce projet nous adressait le 3 février dernier.

**1) La réglementation relative aux matières dangereuses est-elle applicable au
lixiviat?**

Le projet prévoit que le lixiviat, recueilli à l'aire d'entreposage de la brasque
traitée, sera réintroduit dans le procédé. Le lixiviat provient de la brasque traitée
elle-même et de l'exposition de celle-ci et de l'aire d'entreposage à la pluie et est
assimilable à une eau usée. Enfin, sur la base des résultats d'essais faits au
COREM, la brasque traitée n'est pas une matière dangereuse : le lixiviat collecté
ici ne saurait donc être une matière dangereuse. Pour ces raisons, la
réglementation relative aux matières dangereuses n'a pas ici d'application.

2) Quels sont les paramètres relatifs au lixiviat qu'Alcan devra analyser?

Pour les raisons décrites précédemment, nous ne considérons pas que le lixiviat
doive faire l'objet d'analyses particulières à l'exception d'analyses qui pourraient
être requises aux fins du contrôle du procédé. Compte tenu de son origine, les
caractéristiques de ce lixiviat ne peuvent servir à qualifier le caractère dangereux
de la brasque traitée.

...2

- 3) **Quelle est la méthode d'analyse chimique qui sera utilisée en laboratoire pour caractériser les composés chimiques et les métaux lourds présents dans les carbones et les inertes?**

Ceci implique toutes les méthodes relatives à l'évaluation du caractère dangereux inhérent à la matière d'origine, soit la brasque usée. Veuillez trouver ci-jointe la liste des analyses et méthodes pertinentes à l'application du Règlement sur les matières dangereuses.

Nous demeurons à la disposition de la commission pour tout complément d'information.



Gaétan Lefebvre, ing.
Chargé de projet



Le ministère

Renseignements généraux

Communiqués de presse

Nos activités et services

Nos directions régionales

Nos engagements

Nos programmes

Nos publications

Centre d'expertise en analyse
environnementale du Québec

Centre d'expertise hydrique du
Québec

Liste des méthodes d'analyse relatives à l'application des règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2)

Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r.15.2)

Les analyses requises pour assurer l'application de l'article 18 du Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r.15.2) doivent être effectuées par un laboratoire accrédité par le ministre de l'Environnement, en vertu de l'article 118.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement, selon l'une ou l'autre des méthodes spécifiques ou alternatives apparaissant dans la liste ci-dessous.

Toute autre méthode d'analyse reconnue conforme par le Comité d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale du ministère de l'Environnement est admissible aux fins de l'application du Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r.15.2).

Les copies des méthodes publiées par le ministère de l'Environnement peuvent être obtenues, moyennant certains frais, en communiquant auprès du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (418-643-1301).

Les autres protocoles peuvent être obtenus auprès de chacun des organismes concernés. Toute autre méthode d'analyse reconnue conforme par le Comité d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale du ministère de l'Environnement est admissible aux fins de l'application du Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r. 15.2).

Les listes peuvent être consultées à partir des différentes catégories de matières dangereuses ou à partir des essais / paramètres individuels.

Catégories

Matière corrosive
Matière inflammable
Matière lixiviable
Matière toxique

Catégories

Matières dangereuses
résiduelles utilisées à des fins
énergétiques
Huiles utilisées à des fins

Matière assimilée à une
matière dangereuse

énergétiques
Autres

Essai / paramètre

Essai / paramètre

Biphényles polychlorés totaux
Biphényles polychlorés totaux
(huiles)

Mercure

Métaux

Métaux (huiles)

Corrosivité

Nitrates + nitrites

Cyanure d'hydrogène

Nitrites

Cyanures totaux

pH

Composés organiques volatils

Point d'éclair

Composés phénoliques

Pouvoir calorifique

Dioxines et furanes totaux

Pouvoir calorifique (huiles)

Fluorures totaux

Sulfure d'hydrogène

Halogènes organiques totaux

Teneur en eau

Halogènes totaux

Teneur en eau (huiles)

Huiles et graisses

Teneur en soufre

Hydrocarbures aromatiques
polycycliques

Teneur en soufre (huiles)

Lixiviation

Uranium

Liquide libre

Matière corrosive

ESSAI / PARAMÈTRE	TITRE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE
Corrosivité	Matières dangereuses - Détermination de la corrosivité; méthode gravimétrique	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 108 - Cor. 2.0
pH	Matières dangereuses - Détermination du pH; méthode électrométrique	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 100 - pH 1.0

Matière inflammable

ESSAI / PARAMÈTRE	TITRE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE
Point d'éclair	Détermination de la température du point d'éclair selon la technique Pensky-Martens (vase clos)	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 108 - P.E. 1.0

uranium		
Arsenic, baryum, cadmium, chrome, plomb, sélénium	<i>Electrothermal Atomic Absorption Spectrometric Method</i>	Standard Methods Method 3113 B (1995)
Baryum	<i>Direct Nitrous Oxide - Acetylene Flame Method</i>	Standard Methods Method 3111 D (1995)
Baryum, bore, cadmium, chrome, plomb	<i>Inductively Coupled Plasma (ICP) Method</i>	Standard Methods Method 3120 B (1995)
Cadmium, chrome, plomb	<i>Direct Air-Acetylene Flame Method</i>	Standard Methods Method 3111 B (1995)
Mercure	Détermination du mercure par spectrophotométrie d'absorption atomique; formation de vapeur	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 200 - Hg 1.0
Uranium	Détermination de l'uranium par spectrométrie au plasma d'argon	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 203 - U 1.1



Matière toxique

ESSAI / PARAMÈTRE	TITRE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE
Cyanure d'hydrogène	Détermination des cyanures ; méthode colorimétrique automatisée avec la pyridine et l'acide barbiturique, distillation manuelle.	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 300 - CN 1.0
Sulfure d'hydrogène	Détermination des sulfures, méthode colorimétrique avec le chlorure ferrique et l'oxalate du diméthyl-p-phénylène diamine	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 300 - S 1.0
Dioxines et furanes totaux	Détermination des dibenzo-para-dioxines	Ministère de l'Environnement

Matière lixiviable

ESSAI / PARAMÈTRE	TITRE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE
Lixiviation	« <i>Toxicity Characteristic Leaching Procedure</i> »	USEPA Method 1311, Test Methods for Evaluating Solid Waste, Physical/Chemical Methods, EPA publication SW-846.
Cyanures totaux	Détermination des cyanures ; méthode colorimétrique automatisée avec la pyridine et l'acide barbiturique, distillation manuelle.	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 300 - CN 1.0
	<i>Total Cyanide after distillation</i> et dosage selon <i>Colorimetric method</i>	Standard Methods Method 4500-CN ⁻ C (1995) Standard Methods Method 4500-CN ⁻ E (1995)
Fluorures totaux	Détermination des fluorures ; méthode colorimétrique.	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 300 - F 1.0
Nitrates + nitrites	Eaux - Détermination des anions; méthode par chromatographie ionique	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 300 - Ions 1.0
Nitrites	Eaux - Détermination des anions; méthode par chromatographie ionique	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 300 - Ions 1.0
Métaux Arsenic, baryum, bore, cadmium, chrome, plomb, sélénium,	Détermination des métaux; méthode par spectrométrie de masse à source ionisante au plasma d'argon	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 200 - Mét. 1.0

	polychlorés et des dibenzofuranes polychlorés; dosage par chromatographie en phase gazeuse couplée à un spectromètre de masse	du Québec MA. 400 - D.F. 1.0
Composés organiques volatils	Détermination des composés organiques volatils; dosage par « purge and trap » couplé à un chromatographe en phase gazeuse et à un spectromètre de masse.	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 408 - COV 1.0
Composés phénoliques	Détermination des composés phénoliques ; dosage par chromatographie en phase gazeuse couplée à un spectromètre de masse après dérivatisation avec du BSTFA.	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 408 - Phé 1.0
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	Détermination des hydrocarbures aromatiques polycycliques ; dosage par chromatographie en phase gazeuse couplée à un spectromètre de masse.	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 408 - HAP 1.0



Matière assimilée à une matière dangereuse

ESSAI / PARAMÈTRE	TITRE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE
Huiles et graisses	Sols - Dosage des hydrocarbures pétroliers (C ₁₀ à C ₅₀)	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 410 - HYD. 1.0
	Dosage des hydrocarbures pétroliers (C ₁₀ à C ₅₀)	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 400 - HYD. 1.0
Halogènes	Détermination des	Ministère de

organiques totaux	halogènes organiques totaux; méthode de combustion avec une bombe calorimétrique, suivie d'un dosage par chromatographie ionique	l'Environnement du Québec MA. 300 - Hal. 1.0
Biphényles polychlorés totaux	Matières dangereuses liquides - Détermination des biphényles polychlorés; dosage par chromatographie en phase gazeuse couplée à un détecteur à capture d'électrons	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 408 - BPC 1.0
	Matières dangereuses solides - Détermination des biphényles polychlorés; dosage par chromatographie en phase gazeuse couplée à un détecteur à capture d'électrons	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 408 - BPC 2.0
	Frottis - Détermination des biphényles polychlorés; dosage par chromatographie en phase gazeuse couplée à un détecteur à capture d'électrons	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 408 - BPC 3.0
	Huiles - Détermination des biphényles polychlorés; dosage par chromatographie en phase gazeuse couplée à un détecteur à capture d'électrons	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 409 - BPC 1.0
	Détermination des biphényles polychlorés par congénères	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 400 - BPC 1.0



Matières dangereuses résiduelles utilisées à des fins énergétiques

ESSAI / PARAMÈTRE	TITRE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE
Pouvoir calorifique	Matières dangereuses -	Ministère de

	Détermination du pouvoir calorifique; méthode de combustion avec une bombe calorimétrique	l'Environnement du Québec MA. 108 - P.Cal. 1.0
Teneur en eau	Matières dangereuses - Détermination du pourcentage d'eau; méthode volumétrique	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 108 - H ₂ O 1.0
Teneur en soufre	Matières dangereuses - Détermination du soufre; méthode de combustion avec une bombe calorimétrique, suivie d'un dosage par chromatographie ionique	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 308 - Sou. 1.0



Huiles usées utilisées à des fins énergétiques

ESSAI / PARAMÈTRE	TITRE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE
Pouvoir calorifique	Matières dangereuses - Détermination du pouvoir calorifique; méthode de combustion avec une bombe calorimétrique	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 108 - P.Cal. 1.0
Teneur en eau	Matières dangereuses - Détermination du pourcentage d'eau; méthode volumétrique	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 108 - H ₂ O 1.0
Teneur en soufre	Matières dangereuses - Détermination du soufre; méthode de combustion avec une bombe calorimétrique, suivie d'un dosage par chromatographie ionique	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 308 - Sou. 1.0
Métaux Arsenic, cadmium, chrome, plomb	Détermination des métaux; méthode par spectrométrie de masse à source ionisante au plasma d'argon	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 200 - Mét. 1.0

	<i>Electrothermal Atomic Absorption Spectrometric Method</i>	Standard Methods Method 3113 B (1995)
Cadmium, chrome, plomb	<i>Inductively Coupled Plasma (ICP) Method</i>	Standard Methods Method 3120 B (1995)
	<i>Direct Air-Acetylene Flame Method</i>	Standard Methods Method 3111 B (1995)
Halogènes totaux	Détermination des halogènes totaux ; Méthode de combustion avec une bombe calorimétrique, suivie d'un dosage par chromatographie ionique.	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 300 – Hal. 2.0
Biphényles polychlorés totaux	Matières dangereuses liquides - Détermination des biphényles polychlorés; dosage par chromatographie en phase gazeuse couplée à un détecteur à capture d'électrons	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 408 - BPC 1.0
	Matières dangereuses solides - Détermination des biphényles polychlorés; dosage par chromatographie en phase gazeuse couplée à un détecteur à capture d'électrons	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 408 - BPC 2.0
	Frottis - Détermination des biphényles polychlorés; dosage par chromatographie en phase gazeuse couplée à un détecteur à capture d'électrons	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 408 – BPC 3.0
	Huiles - Détermination des biphényles polychlorés; dosage par chromatographie en phase gazeuse couplée à un détecteur à capture d'électrons	Ministère de l'Environnement du Québec MA. 409 – BPC 1.0
	Détermination des	Ministère de

	biphényles polychlorés par congénères	l'Environnement du Québec MA. 400 - BPC 1.0
--	--	---



Autres

ESSAI / PARAMÈTRE	TITRE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE
Liquide libre	Paint Filter Liquid Test	USEPA Method 9005A, Revision 1, december 1996. EPA publication SW-846

Document : Envirodoq EN970611, 3^e édition, septembre 1999



Dernière mise à jour : 2003-10-24

[| Accueil](#) | [| Plan du site](#) | [| Courrier](#) | [| Quoi de neuf?](#) | [| Sites d'intérêt](#) | [| Recherche](#) | [| Où trouver?](#) |

[| Politique de confidentialité](#) | [| Réalisation du site](#) | [| À propos du site](#) |

Québec

© Gouvernement du Québec, 2002

